Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

ERES DNCA EUROSE - Part F

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français. Ce fonds est géré par la société de gestion de portefeuille Eres gestion.

Nom du produit I ERES DNCA EUROSE
Nom de l'initiateur du PRIIP I Eres gestion
Code AMF I 990000095639
Site internet I www.eres-group.com/eres-gestion
Appelez le 01 76 49 75 35 pour de plus amples informations.
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Eres gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Eres gestion est agréée en France sous le n° GP 07000005 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés I 12/02/2024

AVERTISSEMENT

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type I ERES DNCA EUROSE (ci-après le « FCPE ») est un fonds d'épargne salariale de droit français constitué sous forme de Fonds commun de placement d'entreprise pour l'application :

- de divers accords de participation négociés entre les entreprises et leur personnel,
- des divers plans d'épargne d'entreprise, plan d'épargne pour la retraite collectif, plan d'épargne retraite, plan d'épargne interentreprises, plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises, établis entre les entreprises et leurs personnels.

Durée I Le FCPE a été créé pour une durée indéterminée.

Objectifs I Le fonds a pour objectif de surperformer l'indicateur composite 20% EURO STOXX 50 NR EUR et 80% Morningstar Eurozone Treasury Bond GR EUR. Ce fonds cherche à améliorer la rentabilité d'un placement patrimonial par une gestion active des actions et des obligations dans la Zone Euro. L'indice de référence de l'OPC n'évalue pas ou n'inclut pas dans ses constituants des caractéristiques environnementales et/ou sociales. L'indicateur de référence est calculé coupons et/ou dividendes réinvestis.
Les investissements sont réalisés dans des OPCVM (de 90% à 100%) et /ou FIVG (jusqu'à 10% maximum) de DNCA FINANCE. A ce titre, le FCPE sera investi en permanence sur les fonds EUROSE de droit Français et le compartiment EUROSE de la SICAV DNCA INVEST de droit luxembourgeois. La somme de ces deux fonds pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net du FCPE sans être inférieure à 80% de l'actif du FCPE. A ce titre le fonds pourra détenir plus de 50% de son actif du compartiment EUROSE de la SICAV DNCA INVEST (part I) ou du FCP EUROSE (part C) dont les stratégies d'investissement sont identiques et décrites ci-après.
Les principales caractéristiques de ces deux fonds sont d'être investis indifféremment en actions, obligations et produits monétaires en adaptant leur programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant. L'exposition totale au risque action peut aller jusqu'à 35% de l'actif et jusqu'à à 100% en produits de taux. La gestion cherche à tirer parti au mieux des mouvements sur les titres. La gestion actions privilégie les actions décotées ou les actions de rendement libellées en euro. Le portefeuille actions peut être concentré sur les secteurs jugés les plus décotés. Pour la part investie en obligations et titres de créance à taux fixe, l'objectif de gestion patrimoniale des OPC le conduit à se porter essentiellement sur des échéances moyennes, c'est-à-dire inférieures à sept ans. Les investissements réalisés en titres à taux variable – coupons révisés en fonction de l'évolution des taux ou indexés sur l'inflation – échappent en grande partie au risque de hausse du niveau général des taux et peuvent présenter des maturités plus élevées. Les titres sélectionnés appartiennent en grande majorité à la catégorie « Investissement Grade » telle que définie par les agences de notation internationales. Des achats de titres d'émetteurs classés hors de cette catégorie ou n'ayant pas fait l'objet d'une notation sont possibles. Le gérant choisit d'investir dans des obligations convertibles ou échangeables en actions lorsque cette alternative lui semble techniquement judicieuse par rapport à l'achat en direct de l'action sous-jacente. La sélection du titre respecte les critères de maturité et de solvabilité énoncés ci-dessus ou, lorsque la rémunération offerte est proche de celle d'une obligation du même émetteur.
En complément de la stratégie précitée, ces fonds répondent également aux critères d'une gestion Responsable et Durable. Ainsi le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la responsabilité d'entreprise et de la contribution à la transition durable. En ligne avec les principes d'une gestion ISR, les émetteurs sont également sélectionnés en tenant compte de critères ESG qui conduit à exclure 20% au moins des émetteurs de l'univers d'investissement de départ. Le FCPE ERES DNCA EUROSE ne bénéficie, à ce jour, d'aucun Label ISR.
La sélection du solde des OPC (20% maximum) repose sur une analyse quantitative des OPC par rapport à leur indicateur de référence.
Les investissements du FCPE sont réalisés uniquement via des OPC de toutes classes d'actifs. Ces investissements et la répartition entre les différents actifs dépendront des conditions de marchés, des opportunités de diversification du portefeuille et seront déterminés de façon discrétionnaire par la société de gestion. Le processus de gestion du FCPE repose sur une sélection d'OPC dont la combinaison est issue de la grille d'allocation définie par la société de gestion et qui précise le pourcentage investi dans chaque OPC. Un comité de gestion se réunit régulièrement pour examiner la grille d'allocation des différents OPC sous-jacents et le cas échéant pour la faire évoluer dans les limites d'exposition du FCPE indiquées ci-dessous.
Actions de 0% à 50% - Obligations de 0% à 100% dont obligations spéculatives 50% maximum - Sensibilité de la poche obligataire comprise entre 0 et +7 - Change 10% maximum (hors Euro (€)) - Marchés émergents 10% maximum.

Indicateur de référence I 20% EURO STOXX 50 NR EUR et 80% Morningstar Eurozone Treasury Bond GR EUR (dividendes et/ou coupons réinvestis)

Investisseurs de détail visés I Le FCPE est destiné aux salariés, anciens salariés, mandataires sociaux, retraités et préretraités de l'Entreprise adhérente ou d'une entreprise qui lui est liée le cas échéant et selon les dispositions du plan d'épargne salariale. Le FCPE est destiné à tous souscripteurs souhaitant être exposés aux marchés actions (de toutes capitalisations) et obligataires privés et/ou publics (sans référence à des critères de notation financière particuliers) de toutes zones géographiques tout en acceptant de s'exposer aux risques associés des marchés sur une période de 3 ans minimum. Il s'adresse à des investisseurs qui acceptent un risque de perte en capital. Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux résidents des Etats-Unis/« U.S. Person » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « U.S. Person » telles que définies dans le Règlement du Fonds.
Affectation des revenus I Capitalisation pure
Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats I Vous pouvez obtenir le rachat de vos parts auprès du teneur de compte d'épargne salariale choisi par votre entreprise. Les ordres de souscriptions ou de rachats reçus chaque jour avant minuit sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative en fonction des jours d'ouverture de la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

Fréquence de valorisation I La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.

Dépositaire I CACEIS Bank
Le règlement, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte choisi par votre entreprise et/ou sur le site internet www.eres-group.com/eres-gestion, ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Eres gestion - 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02. Le prospectus, le DIC, les rapports et les comptes périodiques du ou des fonds DNCA INVEST compartiment EUROSE sont disponibles sur simple demande auprès de Eres gestion. Ces documents sont disponibles uniquement en français.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

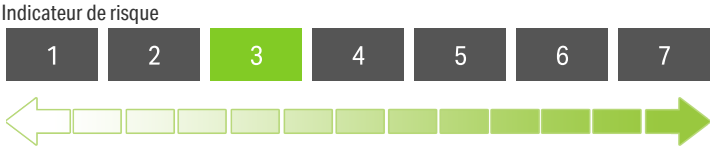

Risque le plus faible *Risque le plus élevé*

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce FCPE pour une durée supérieure à 3 années.

/! Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Risque de liquidité I Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent investir sur des marchés peu liquides ou qui pourraient être affectés par une baisse de la liquidité. Ces variations de marchés peuvent entrainer des écarts de valorisation importants sur les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

Risque de contrepartie I Les OPC sélectionnés par ce fonds peuvent conclure des opérations de gré à gré. Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut d'un paiement.

Impact des techniques telles que des produits dérivés I Les OPC sélectionnés peuvent utiliser les produits dérivés et peuvent amplifier leur perte du fait du recours à des instruments financiers à terme ferme et/ou conditionnels et/ou contrats financiers de gré à gré.

Les autres risques auxquels vous êtes exposés sont mentionnés dans le règlement.

Ce FCPE ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) I

Ce que vous obtiendrez de ce FCPE dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans
Exemple d'Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 450 €**	**6 190 €**
	Rendement annuel moyen	-25.50%	-14.78%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**8 610 €**	**8 630 €**
	Rendement annuel moyen	-13.90%	-4.79%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 720 €**	**10 170 €**
	Rendement annuel moyen	-2.80%	0.56%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 940 €**	**11 350 €**
	Rendement annuel moyen	9.40%	4.31%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2017 et 2020.

Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2019 et 2022.

Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2020 et 2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI ERES GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les fonds de l'investisseur ou les revenus du FCPE sont enregistrés chez un dépositaire sur un compte bancaire ouvert au nom du FCPE. Par conséquent, le défaut d'Eres gestion n'aurait pas d'impact sur les actifs du FCPE.

L'investissement dans le FCPE ne fait pas l'objet en lui-même d'une couverture ou d'une garantie par un mécanisme national de compensation. La revente des parts, le capital et les revenus du FCPE ne sont pas garantis par la Société de Gestion.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	**590 €**	**843 €**
Incidence des coûts annuels (*)	5.90%	2.71% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3.27% avant déduction des coûts et de 0.56% après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous propose ce FCPE afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	5.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.95% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	90 EUR*
Coûts de transaction	0.00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

**Ce montant est calculé sur la base d'un investissement de 9 500 EUR, soit 10 000 EUR diminué des coûts d'entrée de 500 EUR.*

Une quote-part des frais de gestion sert à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée I supérieure à 3 ans
La période de détention recommandée a été calculée en adéquation avec l'objectif d'investissement du FCPE. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propres aux plans d'épargne entreprise et plans d'épargne retraite entreprise. Vous pouvez racheter votre investissement sans pénalités à tout moment pendant cette période de détention recommandée, ou conserver votre investissement plus longtemps.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez envoyer un courrier à Eres gestion, Service Réclamations au 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02 ou un email à l'adresse électronique contact@eres-group.com.
Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter notre politique en vigueur à l'adresse suivante : traitement-des-reclamations.pdf (eres-group.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Ce FCPE est constitué d'autres catégories de parts. Vous pouvez trouver des informations sur ces parts dans le règlement du FCPE ou sur le site internet : www.eres-group.com/eres-gestion.

Le règlement, les derniers documents périodiques et d'autres documents d'informations relatifs au FCPE sont disponibles en français sur le site internet www.eres-group.com/eres-gestion, ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Eres gestion - 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02.

Teneur de compte conservateur de parts I Le teneur de compte de vos avoirs est choisi par votre entreprise, vous devez donc vous rapprocher de celle-ci pour connaître son identité.

Conseil de surveillance I Le Conseil de surveillance de ce FCPE est composé pour chaque entreprise adhérente ou groupe d'entreprises d'un membre salarié porteur de parts et d'un membre entreprise ou groupe d'entreprises désigné par la direction des entreprises. Son rôle principal consiste à examiner les comptes annuels et le rapport de gestion du FCPE. Il décide également des fusions, scissions et liquidations. Pour plus de précisions, nous vous invitons à consulter le règlement du fonds.

Fiscalité I La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCPE pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.

Performances passées I Les informations relatives aux performances passées réalisées les 10 dernières années sont disponibles sur le site www.eres-group.com/eres-gestion.

Caractéristiques ESG I Les informations relatives aux caractéristiques Environnementales Sociales et de Gouvernance du FCPE sont disponibles dans l'annexe ESG sur le lien suivant : www.eres-group.com/eres-gestion.

Scénarios de performance I Les scénarios de performance sont mis à jour chaque mois. Vous pouvez consulter l'historique des scénarios sur le site www.eres-group.com/eres-gestion.